

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et Pegc

Académie ORLÉANS-TOURS

Mardi 9 avril 2013

A Madame le Recteur de l'Académie Orléans-Tours

Objet : demande d'audience urgente sur ineat/exeat et temps partiels

Madame le Recteur,

Comme vous avez pu vous en rendre compte, les résultats des permutations informatisées de mars 2013 sont, une fois de plus, catastrophiques. Dans notre académie, seulement 27% de nos collègues obtiennent satisfaction (avec un taux record le plus faible, encore une fois, de 13,25% pour l'Eure et Loir et 16,36% pour le Loiret) dont 38% pour rapprochement de conjoint. Au total, ce sont 543 collègues, sur 679 demandes, qui ne pourront rejoindre le département qu'ils souhaitent et, pour 163 d'entre eux, ne pourront se rapprocher de leur conjoint afin d'apporter une sérénité familiale à la pratique d'un métier devenu de plus en plus difficile. Cette situation est de plus en plus intolérable.

Par ailleurs, la situation des temps partiels, et notamment la possibilité d'exercer à 80%, semble être appréciée de diverses manières par nos DASEN puisque 2 départements sur 6 excluent cette possibilité d'exercer à 80% dans leur circulaire. Nous sommes dans l'incompréhension d'une telle disparité dans l'appréciation de la circulaire ministérielle du 13 mars 2013 qui réaffirme, pourtant, ce droit et demandons l'égalité des droits les plus larges pour tous les personnels.

Aussi, nous sollicitons une audience dès la rentrée des vacances de printemps:

- afin de trouver une solution pour permettre rapidement des ineat/exeat.
- pour que le temps partiel soit un droit accessible à tous, quelle que soit la quotité, et de façon égale dans l'académie.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, madame la Rectrice, en notre attachement à un Service public d'Education de qualité.

Pour le SNUipp-FSU Orléans-Tours

Paul AGARD